Le tri simplifié sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines

Depuis le 1er janvier 2022, l'extension de consignes de tri est mise en place pour :

- Simplifier le geste de tri des habitants ;
- Harmoniser la consigne de tri au niveau national.



Les emballages plastiques (et non les objets !) pourront être déposés en vrac (sans les imbriquer !), vidés mais non nettoyés dans la poubelle "emballages et papiers".

Attention, à partir du 1er janvier, les emballages plastiques (et non les objets !) pourront être déposés en vrac (sans les imbriquer !), vidés mais non nettoyés dans la poubelle "emballages et papiers".

Par ailleurs, à Magny-les-Hameaux, changement de bac, courant janvier, pour ceux qui n'auraient pas les "couvercles jaunes".

Le tri se simplifie à Saint-Quentin-en-Yvelines !

Infos pratiques

Numéro de téléphone dédié aux déchets : 0 800 078 780.